

# « Défendre tous ensemble les revendications communes »

**Rencontre avec Jean-Louis Laval, le Président de l'Union Professionnelle Artisanale de Nouvelle-Calédonie.**

**En quoi l'artisanat constitue, aujourd'hui plus que jamais, un tissu économique et social essentiel en Nouvelle-Calédonie ?**

Avant tout, je dois dire que l'artisanat met en valeur des traditions anciennes, des techniques bien rodées adaptées à la société et aux goûts de ses clients. Les artisans, en alliant leur savoir-faire traditionnel et en développant des techniques innovantes, ont su s'adapter aux mutations modernes tout en restant des entreprises de proximité.

Sur le Territoire, on compte près de 12 000 entreprises artisanales qui exercent dans plus de 275 activités différentes et comprenant les secteurs de l'alimentation, du bâtiment, de la production et des services.

Toutes ces entreprises apportent leurs contributions dans l'économie du pays et dans l'emploi et on ne peut pas passer sous silence qu'environ 17 000 actifs, hors conjoints et sans les commerces de proximité, œuvrent dans l'artisanat.

De plus, ces entreprises emploient près de 6 000 salariés et ce nombre est en constante évolution. Selon les statistiques de la CMA-NC et de l'ISEE, elles font état d'une tendance haussière de 7% en un an ce qui, vu la conjoncture actuelle, est un résultat assez flatteur pour l'artisanat.

Je peux donc, sans grand risque, dire que l'artisanat occupe une place prépondérante dans l'économie du pays et dans l'emploi. De plus, cette place dans l'économie s'articule autour de trois mots clés intangibles : s'adapter, se développer et innover. C'est notre force.

**Comment voyez-vous l'artisanat de demain ?**

C'est une vaste question. Aujourd'hui, ce que je peux dire rapidement, c'est que nous ne disposons d'aucune indication précise sur le nombre de salariés dans l'artisanat et par secteur que nos entreprises pourraient employer suivant leurs besoins ni sur les viviers disponibles existants.

C'est une réelle difficulté, car nous n'avons pratiquement aucune statistique spécifique pouvant nous éclairer. Et, à ma connaissance, aucune directive ne va dans ce sens.

Pourtant, un jour, il faudra bien que des organismes reconnus se penchent d'une manière très ciblée sur les secteurs de l'artisanat et des commerces de proximité qui méritent que l'on s'y intéresse beaucoup plus. Il est nécessaire de mettre enfin à disposition de tous des statistiques sur l'artisanat, précises et non généralistes, comme par exemples les catégories d'emplois disponibles, les demandes ou besoins des entreprises, le nombre de demandeurs d'emploi sectoriel, les viviers disponibles, les métiers réellement porteurs, les demandes en apprentissage, etc.

De plus, il faut prioritairement rénover l'image de l'artisanat et cela ne peut se faire que par un profond changement d'état d'esprit et une réelle reconnaissance de nos entreprises, de nos savoirs, de nos facultés d'adaptation et de notre professionnalisme. Un exemple parfait du peu d'attention que peuvent montrer certains organismes : récemment, un petit article est paru dans la revue de l'un de ces organismes. Il relate avec grande satisfaction le travail effectué par des organisations professionnelles pour le maintien de la défiscalisation métropolitaine en Nouvelle-Calédonie et des résultats obtenus. A la fin, les participants à ces travaux sont cités ; le MEDEF et la CGPME de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, la CCI-NC, mais nenni de l'UPA-NC. Pourtant, personnellement et au nom de l'UPA-NC, j'ai participé à de multiples réunions de travail sur ce dossier et co-signé plusieurs lettres toujours sur ce dossier. Comment doit-on interpréter le fait que l'UPA-NC ne soit pas citée dans cet article ? Oubli, manque de considération, ou bien de reconnaissance ? Quoiqu'il en soit cela m'interpelle et provoque chez moi un sentiment à la fois de colère et de compassion envers leurs auteurs.

Beaucoup trop souvent, certains assimilent nos établissements à des entreprises de bricolage plus ou moins organisées où le professionnalisme, le sérieux et la rigueur ne sont pas reconnus à leur juste valeur.

Ils véhiculent une image de l'artisanat profondément négative et accordent tous les maux affectant le monde de l'entreprise aux seuls entrepreneurs artisanaux qui, à leurs yeux, ne sont pas de véritables chefs d'entreprises. C'est bien pour cela que je dis et répète qu'il faudra bien qu'un jour ou l'autre il y ait un profond changement de mentalité

et un changement radical dans les propos et images véhiculés. Il faut que tout ce monde du travail suscite l'envie de créer à nos jeunes et non le contraire.

Enfin, pour rester sur une note positive, de nouveaux métiers annonciateurs de l'artisanat de demain commencent à voir le jour. Ils se développent au rythme des innovations et des nouvelles technologies et ils émanent avec l'apparition de nouveaux matériaux, de l'arrivée du numérique et de nouvelles technologies de pointe ouvrant la porte à de réelles possibilités de marchés. Les entreprises de l'artisanat représentent donc bien l'avenir pour l'emploi de nos jeunes, la modernité, l'innovation et l'économie.

**Quelles sont les principales missions de l'UPA-NC ?**

Les principales missions de l'UPA-NC restent immuables et ne peuvent que se renforcer en ces périodes difficiles, compliquées et sous l'auspice de grands changements fiscaux et sociaux.

C'est bien pour cela que nous continuons à rester sans cesse vigilants, toujours en alerte et préoccupés à défendre les intérêts des artisans et des commerces de proximité.

Notre force à l'UPA-NC doit résulter de la détermination des artisans, des représentants des différentes professions, qui composent l'artisanat et le commerce de proximité, à défendre tous ensemble les revendications communes.

Toutefois, cette notion forte de rassemblement n'est pas encore comprise comme il se doit par de nombreux artisans qui ne prennent pas assez en considération cette particularité incontournable de défense collective nécessaire pour mieux nous faire entendre, agir efficacement et influencer les débats et les réflexions afin de tenir compte de la spécificité de nos entreprises et commerces de proximité.

J'entends, ça et là, des voix mécontentes s'élever, des attaques verbales parfois violentes et des propos quelquefois déplacés et injustifiés qui ne font en rien avancer les choses. Cela ne reste que des propos à la fois défaitistes et démobilisants à l'image de personnes qui veulent du changement positif et bénéfique mais qui ne font aucun effort d'investissement personnel au service de la collectivité et en particulier de leur corporation. En un mot, beaucoup « ralentissent professionnellement », si j'ose dire, tout en

*« Nous continuons à rester sans cesse vigilants, toujours en alerte et préoccupés à défendre les intérêts des artisans et des commerces de proximité »*



© Eric Dell'Erba

restant chaudement dans leur petit espace individualiste douillet, n'ouvrant qu'un œil outré lorsqu'ils sont personnellement touchés. Je le regrette sincèrement, car cette énergie négative dépensée « pour rien » pourrait servir la collectivité et renforcer nos actions.

Je concède que cela n'émane pas toujours du domaine de la mauvaise foi et je pense objectivement que tout cela est lié, pour la plupart du temps, à la méconnaissance des actions que nous entreprenons et au manque de disponibilité de chacun, surtout que tout notre travail est basé sur un bénévolat total. Et c'est très dur à supporter professionnellement, humainement et financièrement. Nous devons donc être plus persuasifs, plus captivants et réfléchir à des moyens de communication plus performants et mieux adaptés à notre environnement professionnel. Pour être honnête, de nos jours, nous ne savons pas informer et communiquer d'une manière efficace, étendue et durable. Il est donc primordial que parmi les missions essentielles de l'UPA-NC, figure naturellement la nécessité de mieux communiquer, mieux informer pour nous permettre de mieux fédérer le secteur de l'artisanat et du commerce de proximité et de mettre en évidence les priorités recensées. Pour cela, il nous faut l'adhésion et le soutien de tous.

Certains de nos partenaires ont trop tendance à orienter systématiquement l'élaboration de textes, de projets de loi, d'arrêtés et autres toujours en regard des grandes et moyennes entreprises bénéficiant de moyens humains et administratifs conséquents. Pratiquement, jamais on ne tient compte de la spécificité de la petite entreprise et de l'artisanat. Cela pose un réel problème pour l'adaptation de textes ou autres à ce niveau. Une de nos missions est donc de rester extrêmement vigilants afin de veiller à ce que ces textes, de plus en plus complexes juridiquement, soient véritablement transposables dans nos entreprises et commerces de proximité et éviter des charges administratives de plus en plus lourdes à supporter.

Pour ces raisons et pour plus d'efficacité catégorielle, je ne crois pas, mais cela n'engage que moi, qu'il soit possible pour des organisations de défendre tout à la fois des grandes ou moyennes entreprises et de très petites entreprises.

Par quelle gymnastique organisatrice arrive-t-on à concilier et à défendre deux mondes complètement à l'opposé l'un de l'autre ? Ce travail d'équilibriste semble peu réaliste et pas très fonctionnel. C'est comme vouloir mettre Mars et Vénus dans un même sac.

Quant à mon ressenti personnel, je constate et vois dans les différentes actions où je participe humblement, que les défenses

ciblées en faveur des petites et très petites entreprises ne sont menées qu'essentiellement par l'UPA-NC et sont plus ou moins reprises, globalement par d'autres. Et de ce fait, cela entrouvre une porte permettant de laisser penser que ce combat a bien été mené par ceux-là mêmes qui œuvrent normalement pour la défense des grandes et moyennes entreprises sans trop tenir compte des très petites. Cependant, en laissant ces interprétations se faire sans affirmer ou infirmer la source, ils rassurent en même temps les petites et très petites entreprises adhérentes à leur sein et qui par conséquent croient avoir été défendues par la puissante force de frappe de leurs organisations. Mais qu'en est-il réellement ?

### **Vous voulez dire qu'il n'est pas normal que les très petites entreprises aillent ailleurs qu'à l'UPA-NC ?**

Non pas du tout, on ne peut tout de même pas enlever la liberté de choisir. Chacun est libre de faire comme bon lui semble et de décider en son âme et conscience.

Ce que je veux dire, c'est qu'il serait tout de même de bon ton que l'on s'attache en priorité à défendre réellement et efficacement ces adhérents naturels et surtout sa catégorie dédiée.

J'entends par là que chaque organisation a des spécificités bien particulières bien identifiées et qu'elles doivent défendre en premier lieu leurs ressortissants sans pour autant aller à la pêche, qui plus est, sans maille de filet réglementaire pour telle ou telle pêche, dans les autres secteurs. Que chacun se préoccupe de ses propres ressortissants et je peux vous garantir que tout le monde aura de quoi s'occuper à plein temps.

Pour éviter ces vieilles batailles de clocher et la frénésie des chiffres, pour affirmer un hypothétique leadership, je reste persuadé que chaque organisation devrait rester dans son domaine de prédilection que sont pour une, la défense des intérêts des grandes et également moyennes entreprises car le tissu économique de la Nouvelle-Calédonie est ainsi fait, pour une autre, la défense des

intérêts des moyennes et petites entreprises je dirais de plus de 15 salariés et enfin notre organisation qui défend les très petites entreprises et entreprises artisanales grosso modo de 1 à 15 salariés.

Pour être complet et réaliste, il convient de dire que la typologie des entreprises en Nouvelle-Calédonie n'est pas comparable à celle de la métropole en terme de taille conventionnelle, ce qui rend difficile le classement théorique de certaines catégories d'entreprises mais pas impossible.

Et pour terminer, je dirai que seules les entreprises artisanales ont un cadre juridique légal qui permet une identification incontestable.

### **Quelles sont les priorités d'actions pour 2016 ?**

À l'heure actuelle, nous cheminons vers un changement radical de notre fiscalité et vers un développement conséquent de la politique sociale et économique de nos établissements. Je prends pour exemples, la mise en place de la TGC, les discussions sur la productivité ou la compétitivité, etc.

Personne ne peut nier la participation active de l'UPA-NC à ces travaux et le cas échéant, à la remise en cause de certaines dispositions proposées qui vont à l'encontre des intérêts de nos entreprises artisanales et commerces de proximité. Toutefois, et à titre personnel, je trouve dommageable le fait de n'avoir pas eu un plus grand nombre d'artisans mobilisés et communicatifs sur ces sujets d'autant plus que ceux-ci influenceront forcément pour de longues années l'avenir de nos jeunes et le devenir du Territoire.

Aujourd'hui, je n'ai guère senti le besoin de notre corporation à se fédérer, à s'investir, à apporter des analyses, des idées, des suggestions et des opinions sur ces grands thèmes. Et pourtant il y aurait beaucoup de choses à dire et à faire et je les invite à se manifester, car il n'est pas trop tard pour agir et revendiquer.

Je tiens tout de même à préciser, pour celles et ceux qui en douteraient encore, que l'UPA-NC, en participant à toutes ces réunions et groupes

de travail, fait tout son possible avec fermeté, avec opiniâtreté et avec son peu de moyens tant financiers qu'humains, pour veiller à ce que les petites entreprises et commerces de proximité ne soient pas noyés dans tous ces changements. Car, n'oubliez pas, comme je l'ai dit auparavant, tout est toujours fait en se basant sur l'organisation des grandes entreprises et, par conséquent, sans tenir compte de la spécificité organisationnelle de la petite entreprise.

Il est de notre devoir de veiller à ce que cela se passe pour le mieux pour nos entreprises et pour cela nous devons apporter autant que faire se peut nos analyses et propositions. D'où l'intérêt et la nécessité du recueil du plus grand nombre d'avis fédérateurs. Il ne faut pas se leurrer, ces changements se feront de toute façon avec ou sans nous. C'est à nous, UPA-NC, qu'incombe le rôle de défense de notre secteur. Alors, je lance un appel solennel à tous nos artisans et commerçants de proximité : rejoignez-nous et fédérez-vous pour nous permettre enfin d'être au plus près de vos préoccupations ainsi que pour porter la voix de l'artisanat dans son ensemble au plus haut niveau.

Ceci dit, nous nous devons de continuer à rester vigilants sur le dossier du régime de retraite des travailleurs non-salariés, du statut du conjoint et de notre couverture sociale car nous sommes force de proposition et il est, encore ici, de notre devoir d'apporter le ressenti et les attentes des artisans dans ces domaines de la plus haute importance.

Et enfin, nous devons rester très attentifs et critiques sur le développement de l'apprentissage, berceau de nos futurs chefs d'entreprises et une des clés de l'économie du Territoire. L'apprentissage doit trouver sa véritable grande place car il est le maillon incontournable de l'avenir du pays. Cet avenir laisse présager une autre approche du monde du travail qui sera vraisemblablement axée sur un concept d'entrepreneuriat semi-individuel, clé de voûte d'un nouveau modèle d'emploi et d'une autre forme d'économie, basée sur les petites entités et non les grandes.

## **PEINT TOUT**

**VOITURES, MOTOS, BATEAUX...**

**G. Christophe**

*Peintre professionnel*

*Spécialiste sur tous supports*

**MOTO  
TECH PIÈCES  
DÉTACHÉES  
D'OCCASION  
MOTO**

**OUVERTURE  
MARS 2016**

Ducos - Derrière Snack Julie // Tél. 93 88 81